AVIS PUBLIC



ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 juin 2022, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES № OCA22-(B-3)-001-B, OCA22-(P-1)-001-B OCA22-(C-4.1)-006-B, OCA22-(P-3)-001-B et OCA22-(RCA09-Z01)-001-B

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2022.

ORDONNANCES Nº OCA22-(M-2)-001, OCA22-(B-3)-003, OCA22-(P-1)-003 et OCA22-(RCA09-Z01)-003

Ces ordonnances permettent l'établissement d'un marché public à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles, à Pointe-aux-Trembles pour l'année 2022. Elles visent également à autoriser le bruit d'appareils sonore diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que leur consommation et l'affichage sur le site, aux dates et aux heures identifiées

ORDONNANCE Nº OCA22-(RCA21-30102)-003

Cette ordonnance vise à modifier l'Annexe B du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivièredes-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA21-30102) afin d'ajouter deux organismes à but non lucratifs qui ont obtenus une demande de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture. du lundi au vendredi. de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 15 juin 2022

Le secrétaire d'arrondissement Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles